

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGES

Nombre de Membres

Afférents au Conseil
Municipal :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 1
Votants : 17
Pour : 17

date de convocation :

1^{er} février 2024

date d'affichage :

15 février 2024

Séance du 8 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MOYON VILLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune de MOYON VILLAGES, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre LOUISE, Maire.

Présents : Mmes MM. Patrick HARDEL, Samuel CULLERON, Isabelle FLEURY, Claude MARTIN, Corine DEWOGHELAERE, Marie-Josèphe BOYARD, Sébastien DUBOIS, Arnaud LEGOUPIL, Delphine BOURSIN, Jacques CIROU, Florence CAHU, Rachel LEBARBEY, Pascal LENOIR, Anthony LETOUZEY, Christelle PIQUET

Excusés : M. Philippe OZENNE, Mmes Angèle MAUBANT qui a donné pouvoir à Rachel LEBARBEY, Jeanne COUETIL

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Pascal LENOIR a été désigné secrétaire de séance.

Délib 2024-04- Créances irrécouvrables

Suite à la commission de surendettement du 29 juillet 2021 décidant l'effacement des dettes d'un débiteur de la commune, les dettes relatives à des redevances assainissement d'un montant de 159.40 € sont donc admises en créances irrécouvrables.

Vu la demande d'admission en non valeurs du trésorerie en date du 15 février 2022,

Le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeur des créances suivantes :

Référence	Date d'émission	Montant
75432390032-1	10/10/2013	159.40€
		159.40€

- Dit que la somme sera imputée sur le compte 6542

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre LOUISE



Accusé de réception en préfecture
050720053908-20240208-Delib2024-04-DE
Date de télétransmission : 15/02/2024
Date de réception préfecture : 15/02/2024